

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHAMBERY - 7301 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 24/07/2025 - 12207 - 2006 B 50213 - 489 854 000 - ELECTRA SAVOIES

Bilan

ACTIF

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Installations techniques, matériel et outillage

139 959

137 830

2 128

4 762

Autres immobilisations corporelles

360 613

353 745

6 868

18 016

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées

148 298

148 298

153 025

Autres titres immobilisés

576

576

576

Autres immobilisations financières

1 695

1 695

1 695

TOTAL ACTIF IMMOBILISE

651 141

491 575

153 566

176 074

Stocks

Matières premières et autres approv

127 494

127 494

142 137

En cours de production de services

341 658

341 658

308 859

Créances

Clients et comptes rattachés

1 210 199

1 210 199

839 740

Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires

12 276

12 276

29 712

Autres créances

9 165

9 165

3 233

Divers

Avances et acomptes versés sur commandes

660

Valeurs mobilières de placement

98 976

98 976

23 840

Disponibilités

856 638

856 638

980 001

Charges constatées d'avance

777

777

768

TOTAL ACTIF CIRCULANT

2 657 183

2 657 183

2 328 851

COMPTES DE REGULARISATION

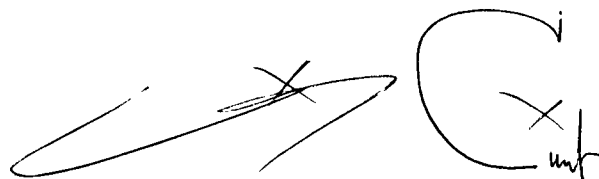
TOTAL ACTIF

3 308 324

491 575

2 816 749

2 507 025

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL


Bilan

PASSIF

Capital social ou individuel	10 000	15 000
Réserve légale	2 000	2 000
Autres réserves	1 102 656	1 198 946
Résultat de l'exercice	266 209	264 710
TOTAL CAPITALS PROPRES	1 380 865	1 480 656
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	352 770	256 805
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	352 770	256 805
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	103 753	350
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 110	3 485
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	585 238	409 014
Personnel	34 000	57 834
Organismes sociaux	75 667	68 066
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 001	57 869
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	274 486	171 175
Autres dettes fiscales et sociales	1 858	1 770
Dettes fiscales et sociales	387 012	356 715
TOTAL DETTES	1 435 884	1 626 365

TOTAL PASSIF	2 816 749	2 507 025
---------------------	------------------	------------------

ETATS DE SYNTHESE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ELECTRA SAVOIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 816 749 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 266 209 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement
- Fonds commercial
- Autres postes d'immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

- Terrains
- Constructions sur sol propre
- Constructions sur sol d'autrui
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions
- Installations techniques, matériel et outillage industriels
- Installations générales, agencements aménagements divers
- Matériel de transport
- Matériel de bureau et informatique, mobilier
- Emballages récupérables et divers
- Immobilisations corporelles en cours
- Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

- Participations évaluées par mise en équivalence
- Autres participations
- Autres titres immobilisés
- Prêts et autres immobilisations financières

Immobilisations financières

139 399	560	139 959
2 621		2 621
337 478		337 478
19 411	1 103	20 514
498 909	1 663	500 571
153 025	4 727	148 298
576		576
1 695		1 695
155 296	4 727	150 570

ACTIF IMMOBILISE	654 205	1 663	4 727	651 141
-------------------------	----------------	--------------	--------------	----------------

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste			
Virements de l'actif circulant			
Acquisitions	1 663		1 663
Apports			
Créations			
Réévaluations			

Augmentations de l'exercice	1 663		1 663
------------------------------------	--------------	--	--------------

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste		4 727	4 727
Virements vers l'actif circulant			
Cessions			
Scissions			
Mises hors service			

Diminutions de l'exercice		4 727	4 727
----------------------------------	--	--------------	--------------

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement
- Fonds commercial
- Autres postes d'immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	134 637	3 194	137 830
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 670	323	1 993
- Matériel de transport	323 026	10 469	333 495
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 799	1 458	18 257
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles	476 131	15 444	491 575

ACTIF IMMOBILISE	476 131	15 444	491 575
-------------------------	----------------	---------------	----------------

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	30,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	20,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 428 774 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)		
Autres emprunts obligataires (*)		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :		
- à 1 an au maximum à l'origine		
- à plus de 1 an à l'origine	352 770	352 770
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	585 238	585 238
Dettes fiscales et sociales	387 012	387 012
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (**)	103 753	103 753
Produits constatés d'avance		
Total	1 428 774	1 428 774

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice -95 965

(**) Dont envers les associés 103 753

Notes sur le bilan

Charges à payer

FACTURES NON PARVENUES	2 932
RSI A REGUL LUCET	4 624
RSI A REGUL A AFFECTER	2 481
RSI A REGUL GERMAIN	4 688
RSI DECAL COVID GERMAIN	5 597
RSI DECAL COVID LUCET	6 396
RSI DECAL COVID SOUVY	8 701
Total	35 419

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTAT D AVANCE	777
Total	777

ELECTRA SAVOIES

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 739 rue des Platrières, ZA des Blachères
73130 ST AVRE
489 854 000 RCS CHAMBERY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 juin 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 266 208,95 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	266 208,95 €
A titre de dividendes aux associés	50 000,00 €
Soit 100,00 € par part	
Le solde	216 208,95 €

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 318 865,25 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 26 juin 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut

TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large 'C' followed by a stylized flourish and a horizontal line.